Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 071-217104637-20260320-2026005-DE

SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, FOURCAUD Valérie, DESCHAMPS Nataliia, DELORME Marie-Ange, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, PLACE Julien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas **Étaient absents excusés** : GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile **Secrétaire de séance** : LAMBOROT Cécile **Secrétaire Générale de Mairie** : BONNETAIN Ingrid	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents :14 Date de convocation : 16/03/2026

OBJET : DELIBERATION
Relative à l'élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Jean-Luc CHANUT se porte candidat au poste de Maire.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs, bulletins nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Jean-Luc CHANUT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf à 15 voix pour et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 20 mars 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT